



P 1634

ID 4789

CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Dossier suivi par Pascal Gross / Joé Spier
Service des Commissions
Tél: +352 466 966 314 / 347
Courriel: pgross@chd.lu / jspier@chd.lu

Monsieur Jean-Pierre SANTER

Luxembourg, le 2 octobre 2020

Objet : Votre pétition 1634 – La lutte contre la pollution par des mégots de cigarettes

Monsieur,

Veillez trouver en annexe copie d'une lettre que je viens d'envoyer à Madame la Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable en vue d'une prise de position au sujet de la pétition citée en référence.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments très distingués.

Fernand ETGEN
Président de la Chambre des Députés



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Dossier suivi par Pascal Gross / Joé Spier
Service des Commissions
Tél: +352 466 966 314 / 347
Courriel: pgross@chd.lu / jspier@chd.lu

Madame Carole Dieschbourg
Ministre de l'Environnement, du Climat et
du Développement durable
L-2918 Luxembourg

Luxembourg, le 2 octobre 2020

Objet : Pétition 1634 – La lutte contre la pollution par des mégots de cigarettes

Madame la Ministre,

Au cours de sa réunion du 30 septembre 2020, la Commission des Pétitions a jugé utile de vous soumettre la pétition citée en référence en vue d'une prise de position.

Dans ce contexte j'aimerais vous rendre attentif aux dispositions de l'article 163 (9) du Règlement de la Chambre des Députés qui dit :

« Si la Commission des Pétitions décide de demander une prise de position à un Ministre, elle en informe la commission compétente conformément à l'article 20(1). La prise de position du Ministre est envoyée au Président de la Chambre au plus tard dans un délai d'un mois. Si le Ministre compétent n'est pas en mesure de fournir sa réponse dans le délai prescrit, il en informe le Président de la Chambre tout en indiquant et les raisons d'empêchement et la date probable de la réponse. Le Président de la Chambre peut accorder un délai supplémentaire d'un mois. A défaut de réponse du Ministre à une demande de la Commission des Pétitions dans le délai prescrit, le membre du Gouvernement concerné est invité pour une prise de position orale à la Commission des Pétitions. »

J'adresse copie de la présente à Monsieur Marc Hansen, Ministre aux Relations avec le Parlement.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments très distingués.

Fernand ETGEN
Président de la Chambre des Députés

Intitulé de la pétition:

La lutte contre la pollution par des mégots de cigarettes

But de la pétition:

Le premier but de la pétition consiste à sensibiliser le public et essentiellement les fumeurs à la pollution de l'environnement des déchets sauvages spécifiquement provoqués par des mégots. Il s'avère que les conséquences de cette pollution sont largement sous estimées. Le deuxième but de cette pétition consiste de revaloriser la gravité de ce délit presque imperceptible et d'inciter les autorités à agir et à mettre en place un plan d'action et des mesures effectifs, afin de lutter activement contre la pollution par des mégots de cigarettes. Nous proposons de créer un cadre légal en appliquant les mesures suivantes: Faire de Luxembourg-ville une zone à zéro mégots: - Organiser une grande campagne de sensibilisation. - Mise en place des poubelles spécifiques pour les mégots. - Fortifier les contrôles plus réguliers (effectués par des agents anti-incivilité). - Ajustement des amendes/verbalisation en cas de non respect. - Responsabiliser les producteurs des fabricants de cigarettes et les obliger à rechercher des alternatives. Ces mesures pourraient également entraîner un effet positif en attirant des start-ups verts qui se sont spécialisés dans le recyclage des mégots.

Motivation de l'intérêt général de la pétition:

La motivation de cette pétition est liée aux conséquences pour la nature que les mégots provoquent. Analysons les faits: - Chaque seconde dans le monde, 137 000 mégots sont jetés par terre. - Ce qui entraine que les mégots représentent 30% des déchets sauvages globaux et prend la deuxième place derrière les bouteilles en plastiques. - Un seul mégot peut en effet contaminer jusqu'à 500 litres d'eau en raison des milliers de substances nocives, et parfois cancérigènes, que contiennent les cigarettes. - Un mégot peut mettre jusqu'à 15 ans pour se dégrader totalement. Il est évident que les mégots constituent un grand problème environnemental. Cette pétition ne cherche pas à punir les fumeurs, mais de changer leur mentalité par rapport à leur cigarette.

Pétition au nom de "Pickitup Luxembourg a.s.b.l." en qualité de "Environnement"

Dépôt: le 18.06.2020 à 17:47

Pétitionnaire: Jean-Pierre Santer